

République Française  
Département de la Côte d'Or



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 05 décembre 2024

Date de la Convocation :  
29 novembre 2024  
Date de mise en ligne sur le site internet : 20 décembre 2024

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice</u> :	50
<u>Présents</u> :	39
<u>Absents</u> :	12
dont suppléés :	1
dont pouvoirs :	6
<u>Votants</u> :	45
- <u>Pour</u> :	45
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau-sur-Bèze, salle Gustave EIFFEL du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

**Étaient présents** : Georges APERT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Martine DESCHAMPS - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - Véronique JEANDET - Isabelle LAJOUX - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Jérôme SOUILLOT - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

**Étaient excusés** : Gérard DEGUY - Emmanuel DONICHAK - André JOURDHEUIL - Henri LECHENET - Patrick MOREAU - Séverine PRUDHOMME - Robert ROBLOT - Elise THEUREL

**Étaient absents** : Cyril BELLANT - Roland CHAPUIS - Franck GAILLARD - Jean-François MICHON

**Ont donné pouvoir** : Gérard DEGUY pouvoir à Marc BOEGLIN - André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO - Henri LECHENET pouvoir à Didier LENOIR - Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT - Elise THEUREL pouvoir à Véronique JEANDET

**Suppléants présents** : Max CLEMENT

**Secrétaire de séance** : Nicolas URBANO

### Objet de la Délibération n°2024-05-08 : **Convention pour l'entretien des sentiers de randonnée**

Le Président indique le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP 21), représentant statutaire de la Fédération Française de la Randonnée (FFRandonnée), assure le rôle de conseiller technique en matière de randonnée pédestre sur l'ensemble du département de la Côte d'Or.

Dans ce cadre, il propose au conseil le renouvellement d'une convention avec le CDRP qui définit les rôles et les engagements de la communauté de communes et du CDRP 21. Le CDRP aura ainsi la charge de l'entretien léger (suppression d'orties, de ronces, élagage de petites branches...) et du balisage des itinéraires de randonnée du territoire. La Communauté de communes, quant à elle, aura à sa charge toutes interventions nécessaires sur l'assise du chemin ou tous gros

travaux d'entretien (dégagement d'arbres, fauchage du chemin, etc.), nécessaires à la praticabilité de l'itinéraire.

Les circuits figurant dans cette convention sont :

- Le circuit des Biches à Dampierre-et-Flée
- La boucle du Fourneau à Fontaine-Française
- Le circuit de Bèze à Bessey à Bourberain
- Le circuit du Jacky à Champagne-sur-Vingeanne
- Le tour de Belleneuve à Belleneuve
- Le circuit du Pont-Levis à Cheuge

Coût hors remplacement de la signalétique (panneau, piquets, ...) qui fait l'objet d'un devis à part :

Entretien et balisage des itinéraires dans un sens							
Nom du circuit	Linéaire Km	Années avec entretien courant					
		2025		2026		2027	
		Prix/km	Coût total	Prix/km	Coût total	Prix/km	Coût total
Circuit des Biches	13,9	11 €	153 €	12 €	167 €	13 €	181 €
La boucle du Fourneau	5,7	11 €	63 €	12 €	68 €	13 €	74 €
Circuit de Bèze à Bessey	19,3	11 €	212 €	12 €	232 €	13 €	251 €
Sentier de Champagne-sur-Vingeanne (Jacky)	9,1	11 €	100 €	12 €	109 €	13 €	118 €
Le tour de Belleneuve	5,8	11 €	64 €	12 €	70 €	13 €	75 €
Circuit du Pont-Levis	6,4	11 €	70 €	12 €	77 €	13 €	83 €
<b>TOTAL (2)</b>	<b>60,2</b>		<b>662 €</b>		<b>722 €</b>		<b>783 €</b>
<b>COÛT TOTAL (1+2)</b>			<b>692,10 €</b>		<b>752,10 €</b>		<b>813,10 €</b>

La convention sera signée pour la période 2025-2027. D'autres circuits pourront être intégrés par avenant. Ainsi, le CDRP s'engage à entretenir le balisage et a effectué un entretien léger sur les circuits.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour la période 2025-2027.

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

**AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 12 décembre 2024

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire

**Pièces jointes :** Convention avec le comité départemental de la randonnée pédestre

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

8, place Général Viard – 21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51

[www.mfcc.fr](http://www.mfcc.fr)